

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille Officielle No 34 - Vendredi 21 septembre 2018



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 23 septembre 2018 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres ? (Contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]» qui a été retirée)

2. Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)» ?

3. Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous» ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 23 septembre 2018 de 10 h. à 12 h, dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 23 septembre 2018 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. **Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.**

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 23 SEPTEMBRE 2018

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : Mme GERBER Aline
Vice-président : M. FERNANDEZ LOPEZ Manuel
Membres : Mmes
FEHLMANN Melanie
FREI Isabelle
FRESARD-ROBERT-NICOUD
Marina
FREY Elisabeth
GONZALES Inés
MM.
FERATI Ajvaz
FRAILE FELIPE Manuel
FROMAIGAT Alain
GASCHEN Daniel
GONCALVES VIEIRA Jordan

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN, qui regroupe 3 communes, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

ASSISTANT/E SOCIAL/E

Degré d'occupation: 80 % à 100 %

Mission:

Vous aiderez et conseillerez les personnes confrontées à des problèmes familiaux, relationnels ou personnels. Vous traiterez des dossiers d'assistance financière et de mandats en relation avec la protection de l'enfant et de l'adulte, etc.

Exigences:

Vous disposez d'un diplôme d'assistant/e social/e ou d'une formation jugée équivalente et avez de l'expérience professionnelle. Vous avez de l'aisance en français et des connaissances en

allemand seraient un atout. Vous bénéficiez du permis de conduire et possédez un véhicule. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Entrée en fonction: le 1^{er} janvier 2019 ou date à convenir. (Une date d'entrée en service anticipée peut être envisagée).

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Caroline Jean-Quartier, responsable du service social régional (032 752 10 20).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 2 octobre 2018.

La Neuveville, septembre 2018
Le Conseil municipal

LE CONSEIL GENERAL

est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 26 septembre 2018 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018
3. Projet CFF du tunnel de Gléresse : présentation au Conseil général par les CFF
4. Service social régional La Neuveville (SSRN) – Création au 1^{er} janvier 2019 d'un poste d'assistant/e social/e à 50 % et d'un poste de formation d'assistant/e social/e à 50 % : décision (L. Glatz)
5. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe » (R. Matti)
6. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Lieu réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes » (R. Matti)
7. Rapport CM en réponse à la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)
8. Interventions parlementaires et développements
9. Questions simples et traitement
10. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

AVIS A LA POPULATION

SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 MANIFESTATION CARS EVENT

Les rues : du Marché, du Collège ainsi que la rue Beauregard seront fermées et interdites à la circulation durant toute la journée soit de 7 heures à 19 heures.

En vous remerciant de votre compréhension.
Le comité d'organisation
Cars Events 2018

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Gregor Hubler, Ancienne Route du Château 2a, 2520 La Neuveville.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur sur le toit du bâtiment existant, en remplacement du chauffage à mazout existant, à l'Ancienne route du Château 2a, sur la parcelle no 1721, ban de la Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 septembre 2018 au 22 octobre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 septembre 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Mme Rita Kammann, rue des Mornets 24, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Raumforum GmbH, Architektur und Innenarchitektur, Trüelweg 10b, 3600 Thun.

Projet : Modification d'une fenêtre existante en porte-fenêtre et création d'un perron et d'escalier extérieur, en façade sud du bâtiment existant, à la rue des Mornets 24, sur la parcelle no 617, ban de la Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 septembre 2018 au 22 octobre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 septembre 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Philippe Bürki, Route du Château 28, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : N. Marti SA, rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure à l'ouest du bâtiment existant, à la Route du Château 28, sur la parcelle no 192, ban de la Neuveville.

Zone : HA4.

Dérogation : Article 80 LR (loi sur les routes) pour le non-respect de la distance de 5 m par rapport à la route cantonale.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 septembre 2018 au 22 octobre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 septembre 2018

Services techniques de La Neuveville



Nouvelles de l'administration

Contrôle des méthodes de conduite du personnel à Thorberg

Le Contrôle des finances a procédé à un contrôle extraordinaire des méthodes de conduite du personnel dans l'établissement pénitentiaire de Thorberg sur mandat de la Commission des finances. Son rapport confirme les déficiences dont la commission avait eu connaissance dans les grandes lignes. Il y a lieu d'intervenir en particulier en ce qui concerne les méthodes de conduite et la surveillance exercée par l'Office de l'exécution judiciaire. En revanche, les problèmes que connaît Thorberg n'ont pas de conséquences financières importantes.

De l'avis du Contrôle des finances, la législation sur le personnel est respectée. Les écarts constatés ne sont pas alarmants et restent dans la limite d'une adaptation courante à une situation particulière. Les répercussions de la réorganisation sur la satisfaction du personnel et l'absentéisme élevé sont certes désagréables pour les personnes touchées, mais ce sont des effets secondaires courants dans les restructurations. En dépit des circonstances, l'établissement a fonctionné à pleine capacité, sans perturbations.

Leadership insuffisant

Des optimisations s'imposent dans la culture d'entreprise, les objectifs contraignants et mesurables et la communication avec les médias. Il faut en particulier remédier aux déficiences dans la surveillance et les méthodes de conduite pratiquées par l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) et dans la standardisation des processus. Ces faiblesses pèsent lourdement sur le climat de travail, sur la confiance

et sur la crédibilité, surtout dans les situations difficiles. Certaines des insuffisances constatées dans la conduite et les compétences, mais aussi dans l'organisation structurelle et fonctionnelle, existent depuis longtemps tant à l'Office de l'exécution judiciaire qu'à Thorberg. Il y a donc lieu de poursuivre la réorganisation et l'optimisation des structures et des processus menées ces deux à trois dernières années.

18 recommandations

Le Contrôle des finances émet 18 recommandations, dont certaines portent sur des points mineurs. Beaucoup concernent l'Office de l'exécution judiciaire, qui est l'autorité hiérarchique des établissements pénitentiaires (Hindelbank, St-Jean, Witzwil, Thorberg). Il faut prendre des mesures organisationnelles pour améliorer sa capacité à s'imposer face aux établissements pénitentiaires. Cela suppose que l'Office ait à sa tête une personnalité appropriée. Par ailleurs, la standardisation des processus et des structures est insuffisante en raison de la grande autonomie dont jouissent les établissements pénitentiaires. Une harmonisation et une centralisation apporteront des progrès. Pour ce qui est de la communication avec l'extérieur et les médias, elle doit être améliorée. Globalement, le rapport du Contrôle des finances confirme les faiblesses dont la Commission des finances avait eu connaissance dans les grandes lignes et formule des propositions d'amélioration à l'adresse de la Direction de la police et des affaires militaires. Mais il ne met pas en évidence d'autres points graves.

Décisions difficiles à comprendre

La Commission comprend mal les décisions prises par la Direction de la police et des affaires militaires concernant le chef intérimaire de l'OEJ, la directrice

suppléante de Thorberg et l'ancien chef de l'OEJ, qui passe au 2^e échelon de cadre à l'intérieur de l'office. Ces décisions sont difficiles à justifier auprès du public et peu propices à l'instauration d'un climat de confiance, malgré les mesures efficaces mises en place afin d'éviter les conflits d'intérêts.

Processus suivi par la commission

La Commission des finances a demandé au Contrôle des finances de lui présenter son rapport puis elle a entendu le directeur de la police et des affaires militaires. Celui-ci ne conteste pas les constats du Contrôle des finances et accueille favorablement ses suggestions. Début juillet, la Direction de la police et des affaires militaires a mis en place une organisation de projet avec un soutien externe, en lui donnant le mandat clair de faire des propositions afin d'améliorer la situation. La commission espère instamment que les propositions formulées par le Contrôle des finances seront mises en œuvre. Elle continuera à accompagner le processus

Non au financement uniformisé des prestations de santé

Le gouvernement cantonal bernois est contraire à un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières. Selon lui, le problème principal des coûts de la santé en Suisse n'est lié ni à leur composition ni à leur répartition entre les différentes sources de financement, mais à leur progression. Il s'agit avant tout de freiner la croissance des coûts dans le domaine de la santé et de les abaisser globalement à long terme. Le projet mis en consultation réduit la complexité des facteurs qui influencent l'évolution des coûts à un seul facteur.

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**ANNONCE DE COUPURE DE COURANT
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer les travaux de rénovation des cabines de distribution «Route d'Orvin» et «La Chaix». Les coupures sont prévues :

Route d'Orvin et La Chaix :

le lundi 1er octobre 2018 de 13h00 à 16h00

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

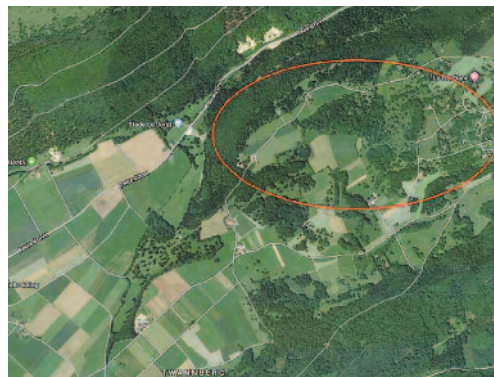
L'administration communale

**FERMETURE DE ROUTE AU TWANNBERG
DU 24 AU 29 SEPTEMBRE 2018**

La commune de Twann-Tüscherz nous informe qu'en raison de travaux à la route du Twannberg (immeubles no 13 à 16), le secteur marqué en rouge ne sera pas accessible en voiture du **lundi 24 septembre 2018 à 07h00 au mardi 25 septembre 2018 à 17h00**.

Par la suite et jusqu'au 29 septembre 2018 à 12h00, une déviation sera mise en place.

Pour toute question, veuillez-vous adresser directement à la commune de Twann-Tüscherz (032 315 03 30).

**Avis de construction**

Requérants : Mme et M. Mireille et Thierry Sunier, Route de Lamboing 10, 2517 Diesse

Auteurs du projets : Mme et M. Sunier, 2517 Diesse

Propriétaires fonciers : Mme et M. Mireille et Thierry Sunier, 2517 Diesse

Projet : Construction d'un couvert à voitures, parcelle no 2168, Route de Lamboing 40, village de Diesse

Zone : HA2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 septembre au 21 octobre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 21 septembre 2018
Secrétariat communal

DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Par cette annonce, nous aimerions rappeler aux citoyennes et citoyens **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**, tant à Lamboing qu'à Prêles.

Nous rappelons aussi que les entreprises ne sont pas autorisées à accéder à cette déchetterie.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces prescriptions, par respect pour les personnes habitant à proximité des décharges.

L'administration communale



COMMUNE MIXTE DE
PLATEAU DE DIESSE

**Mise au concours**

L'administration de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
recherche pour le **1^{er} janvier 2019**
et pour une durée indéterminée,

**Un employé administratif
(taux d'occupation de 40% à 60%)**

Champs d'activités

- Accueillir les citoyens au guichet et par téléphone
- Gestion des registres informatiques du contrôle des habitants
- Tenue du registre civique et participation à l'organisation des votations et élections
- Gestion des publications officielles
- Gestion des archives communales
- Rédaction de correspondance courante

Profil souhaité

- Titulaire d'un CFC d'employé de commerce
- Sens de l'organisation et des responsabilités, rigueur et fiabilité
- Sens de l'entregent dans les relations avec la population
- Parfaite maîtrise du français et de l'orthographe
- Quelques années d'expérience dans un poste similaire
- De bonnes notions en matière de droit des constructions constitueraient un atout

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,
La Chaîne 2, 2515 Prêles,

jusqu'au 30 septembre 2018.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

La candidature est également ouverte à l'interne

**ORGANISATION
DE LA FÊTE VILLAGEOISE 2019 À PRÊLES**

Dans le but de créer le comité d'organisation de la fête villageoise 2019 qui aura lieu à Prêles, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70, par courriel à info@leplateaudiedesse.ch.

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 12 octobre 2018, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



VOTATIONS FÉDÉRALES DU 23 SEPTEMBRE 2018

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. **N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

2. Pour rappel, **seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe**. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Présidence :

M. Manuel Moser

Administration :

Mme Christine Bueche

Bureau de vote

Dimanche 23 septembre 2018 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Stéphanie Davide

M. Morgan Droux

Membres suppléant(e)s :

M. Dimitri Droux

Bureau de dépouillement

Dimanche 23 septembre 2018 dès 10h00

Membres :

Mme Christine Duarte

M. Jérémy Conne

M. Alain Déforel

M. Claude Droz

Membres suppléant(e)s :

M. Bastien Droux

L'administration communale

DROIT DE CITÉ SUITE
À UNE FUSION DE COMMUNE

En cas de fusion, les citoyens des communes municipales ou mixtes acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune. Leur nouveau droit de cité est automatiquement inscrit au registre de l'état civil.

Avec la nouvelle législation entrée en vigueur, les citoyens peuvent cependant, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, demander à l'office d'état civil de l'arrondissement concerné d'inscrire le nom de leur ancienne commune entre parenthèse, à côté du nom de la commune fusionnée (exemple : Plateau de Diesse BE (Lamboing)).

En vertu de l'article 31 LDC, les personnes titulaires du droit de cité d'une commune fusionnée entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 peuvent également faire usage de cette possibilité **dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, soit jusqu'au 31 décembre 2018**. Passé ce délai, cette demande ne sera plus possible.

Les personnes intéressées, peuvent remplir le formulaire en ligne sur notre site internet (http://www.leplateaudiedesse.ch/guichet_virtuel/ets-civils_bernois) et l'envoyer directement à l'office d'état civil de Courtelary. La demande peut être individuelle ou pour toute la famille. Un émolument unique de CHF. 75.00 est facturé pour chaque demande, qu'elle soit individuelle ou pour toute la famille.

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 22 et 23 septembre 2018, le gardiennage sera assuré par Louis Perruche.

Le Comité

PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES3^{ème} trimestre 2018

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

29 septembre

L'administration communale



RECHERCHE DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ

Le Groupe d'Animation de Prêles est un groupe subventionné par la Commune de Plateau de Diesse, responsable d'organiser divers événements culturels afin d'offrir à la population quelques divertissements annuels dans le village de Prêles.

Ce groupe, appelé le GAP, est formé d'un comité composé de sept personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie de la région et de développer l'animation de la Commune.

Pour ce faire, nous recherchons urgemment deux personnes, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter de nouvelles idées et motivées à donner un peu de leur temps (7 comités annuels environ) pour donner de la vie au village.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec son Président, Monsieur Hermann Barth, au 078 614 68 04.



Ensemble faisons vivre notre région !

FOIRE DE DIESSE

La foire se déroulera cette année le **lundi 29 octobre**. Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire ! Prix forfaitaire de 20.00 pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les bienvenus !

VIDE-GRENIER

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018
de 9h00 à 14h00

CANTINE LA CÔTE à LAMBOING

RESTAURATION

Inscription par courriel à

f.p.joliquin@bluewin.ch - délai 30.09.2018

Groupe Animation Lamboing

Souhaites-tu parler?

Expérience + aide de la Pro Juventute
est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?

Téléphone n° 147

078 614 68 04
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE

GENÈVE • RIDE TAT





Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

SEPTEMBRE

Samedi 22 9.30-11.30h
Lundi 24 9.30-11.30h
Mercredi 25 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

22 septembre 2018

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

VOTATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2018 COMPOSITION DES BUREAUX

Bureau de vote :

Présidence : Francis Conrad
Membres : Sabine Gyger
Benjamin Gygax

Bureau de dépouillement :

Présidence : Francis Conrad
Membres : Sabine Gyger
Benjamin Gygax
Aaron Gyger

Membres suppléants :

Administration Richard Bart

CONSEIL COMMUNAL

Plateau de Diesse



LE SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSSE

met au concours le poste de

**Vice-commandant des Sapeurs-pompiers
du Plateau de Diesse**
dès le 1^{er} janvier 2019

Tâches :

- Remplace le commandant en cas d'absence de ce dernier
- Peut prendre en charge une partie des tâches du commandant qui sont de :
- Conduire et gérer le corps des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse tout en respectant les directives en vigueur.
- Assurer la coordination de l'ensemble des activités liées au domaine des sapeurs-pompiers

Compétences requises:

- Avoir suivi la formation minimale selon les instructions sur les Sapeurs-pompiers bernois 2014.
- Plusieurs années dans une fonction de cadre sapeurs-pompiers.
- Etre domicilié dans une des communes du Plateau de Diesse

Les détails du poste sont disponibles sur www.spplateau.ch

Les dossiers de candidature sont à faire parvenir jusqu'au 15 octobre 2018 à l'adresse suivante :

Syndicat des Sapeurs-pompiers
du Plateau de Diesse

Case postale 30
2516 Lamboing

Avec la mention "candidature" sur l'enveloppe

Ancien district de La Neuveville

VOTRE DROIT AUX PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS/AI

Les prestations complémentaires à l'AVS/AI viennent en aide pour couvrir les besoins minimums vitaux. Les frais de maladie et d'invalidité peuvent par ailleurs être remboursés. Dans le canton de Berne, les prestations complémentaires sont versées par la Caisse de compensation du canton de Berne.

Qui peut percevoir des prestations complémentaires ?

Ont droit à des prestations complémentaires (PC) les personnes qui

- touchent une **rente AVS**, une **rente AI**, une **allocation pour impotent de l'AI** ou une **indemnité journalière de l'AI** pendant six mois au moins,
- ont leur **domicile** et leur **résidence habituelle** en Suisse et
- **sont de nationalité suisse** ou **d'un pays membre de l'UE/AELE**, ou si elles sont **étrangères**, vivent en Suisse de manière ininterrompue **depuis dix ans au moins**. Pour les **réfugiés** et les **apatrides**, ce délai est de cinq ans.

Où la demande de prestations complémentaires peut-elle être déposée ?

Les personnes qui désirent demander des prestations complémentaires doivent remettre un formulaire de demande à l'agence AVS de leur commune de domicile.

Quelles sont les indications qui doivent être fournies à l'occasion de la demande de PC ?

Dans le cadre des mesures d'instruction individuelles en vue d'obtenir des prestations complémentaires, il faut fournir tous les renseignements au sujet des conditions de revenu et de fortune. En font également partie les renseignements au sujet des revenus et des valeurs patrimoniales à l'étranger.

A combien se montent les prestations complémentaires ?

Le montant des prestations complémentaires est individuel, et il est déterminé en procédant à une comparaison entre les revenus et les dépenses. Si les dépenses dépassent les revenus, la personne concernée a en principe droit à des PC.

Quelles sont les dépenses reconnues ?

Pour les personnes qui vivent à domicile, les principales dépenses reconnues sont un montant fixe destiné à la couverture des besoins vitaux et un montant maximal pour le loyer de leur logement.

Pour les personnes qui vivent en permanence ou pour une longue durée dans un home ou dans un hôpital, les montants pris en compte sont la taxe journalière et un montant forfaitaire pour les dépenses personnelles.

Il est par ailleurs pris en compte pour toutes les personnes un montant forfaitaire pour l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie appelé «prime moyenne».

Quels sont les revenus pris en compte ?

Font partie des principaux revenus tous ceux provenant de rentes, les éventuels revenus d'activité lucrative, les revenus de la fortune, les allocations familiales et les contributions d'entretien relevant du droit de la famille.

Quels frais de maladie et d'invalidité sont remboursés ?

Si les conditions permettant de percevoir des PC sont remplies, il est également possible de se faire rembourser des frais de maladie et d'invalidité. Sont notamment remboursés les traitements dentaires, les frais de soin, d'aide, d'assistance et de moyens auxiliaires ainsi que la participation aux coûts de l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (franchise et quote-part).

Les bénéficiaires de PC sont-ils exonérés de la redevance radio/TV ?

Les personnes qui perçoivent des PC ne doivent pas payer la redevance radio/télévision. Elles peuvent se faire exonérer de leur obligation de payer la redevance auprès de l'organe de perception de la redevance radio/télévision.

Autres informations

De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet www.akbern.ch. Vous pouvez également obtenir des informations gratuitement ainsi que tous les formulaires officiels et mémentos auprès des agences AVS.

Caisse de compensation du canton de Berne État 2018



